

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le DIX SEPT JUIN à 18 heures 30 minutes,
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de :

Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 juin 2011.

En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoir : 0
Votants : 14

ETAIENT PRESENTS : Mr. Michel **VAN BOSSTRAETEN** Maire, Mr. Philippe **BERTRAND** 1^{er} adjoint au Maire, Mr. Vincent **LEGO** 2^{ème} adjoint au Maire, Mme Martine **ROBA** 3^{ème} adjointe au Maire, Mr. Bernard **RABIN** 4^{ème} adjoint au Maire, , Mr. Thierry **LAPICOREE**, Mme Delphine **OLLIVON**, Mr Thierry **BUTIN**, Mr. Jean-Pierre **MAYER**, Mr. Serge **DOMENGET**, Mme Laure **CANTIN**, Mme Laure **ZAMO**, Mr. Gilles **GROSJEAN**, Mr. Alain **AUDEVAL**, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Nathalie **MORALES**, Conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Madame Delphine **OLLIVON**.

ORDRE DU JOUR :

1 - Désignation des délégués et suppléants des conseillers municipaux pour l'élection des sénateurs.

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

L'an deux mille onze, le dix-sept juin à 18 heures 30 minutes, en application des articles L 283 à L 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Dolmayrac.

Étaient présents :

Mr. Michel **VAN BOSSTRAETEN** Maire, Mr. Philippe **BERTRAND** 1^{er} adjoint au Maire, Mr. Vincent **LEGO** 2^{ème} adjoint au Maire, Mme Martine **ROBA** 3^{ème} adjointe au Maire, Mr. Bernard **RABIN** 4^{ème} adjoint au Maire, , Mr. Thierry **LAPICOREE**, Mme Delphine **OLLIVON**, Mr Thierry **BUTIN**, Mr. Jean-Pierre **MAYER**, Mr. Serge **DOMENGET**, Mme Laure **CANTIN**, Mme Laure **ZAMO**, Mr. Gilles **GROSJEAN**, Mr. Alain **AUDEVAL**, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Nathalie **MORALES**, Conseillère municipale.

1. Mise en place du bureau électoral :

Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire (en application de l'article L 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

Mme Delphine OLLIVON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 212-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

MM. Vincent LEGO, Mr. Bernard RABIN, Mme. DELPHINE OLLIVON, Mr. Thierry LAPICOREE.

2. Élection des délégués.

2.1 Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués.

- a) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 14
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- c) Nombre de suffrages exprimés : 14
- d) Majorité absolue :

C ANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
VAN BOSSTRAETEN Michel	11
BERTRAND Philippe	9
LEGO Vincent	7
GROSJEAN Gilles	7
RABIN Bernard	1
ROBA Martine	1

2.2. Résultat du second tour de scrutin de l'élection des délégués.

- a) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 14
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- c) Nombre de suffrages exprimés : 13

C ANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
LEGO Vincent	6
GROSJEAN Gilles	7

2.3. Proclamation de l'élection des délégués.

Mr. VAN BOSSTRAETEN Michel a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
Mr. BERTRAND Philippe a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
Mr. GROSJEAN Gilles a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

3. Elections des suppléants.

3.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants.

- a) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 14
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- c) Nombre de suffrages exprimés : 13
- d) Majorité absolue : 7

C ANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
RABIN Bernard	8
DOMENGET Serge	8
LAPICOREE Thierry	8
LEGO Vincent	2

3.2. Proclamation de l'élection des délégués.

Mr. RABIN Bernard a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
Mr. DOMENGET serge a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

4. Clôture du procès-verbal.

Le présent procès-verbal est clos, le dix-sept juin deux mille onze à 19 heures 30 minutes, a été, après lecture, signé par le maire les autres membres du bureau et le secrétaire.

Suivent les signatures.